



Arrêté du maire

Arrêté temporaire de circulation

2024/08

Le Maire de la commune de SAINT-ROBERT, **le 05 MARS 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 ; L2212-2 ; L2213-1 ; L2213-2.

Vu le Code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande de Monsieur LAGORSSE, chargé de missions au conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, pour réaliser une intervention d'élagage d'arbres, rue de Chez Courtaud à SAINT-ROBERT.

Considérant que pour effectuer ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le jeudi 07 mars 2024, l'équipe technique du conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine est autorisée à occuper le domaine public à Saint-Robert, rue de Chez Courtaud.

Article 2 : Le jeudi 07 mars 2024, la chaussée de la rue de Chez Courtaud sur le territoire de la commune de Saint-Robert, pourra être interdite à la circulation lors de l'intervention du conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. La voie communale direction RIMON et la rue de Chez Courtaud direction route d'AYEN resteront ouvertes à la circulation.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine et le service technique de la commune de Saint-Robert.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le commandant de gendarmerie d'Objat.

Le Maire,
Claude ACHARD,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "CA", located below the printed name of the Mayor.

